

## RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique  
Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 3LBK0703

13 SQUARE A. RIBOT

LOGEMENT 3  
77000 MELUN



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELUN
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :	R+7	Porte :	LOGEMENT 3
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 3LBK0703	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	06/02/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Alain LEITE LOPES	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI4715	Adresse assurance :	<b>313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX</b>
Date d'obtention :	17/01/2018	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur :	I.Cert Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint- Grégoire	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 18/02/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Alain LEITE LOPES**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES.....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION .....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
C \ SOMMAIRE.....	3
D \ CONCLUSIONS.....	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante .....	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS .....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES .....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS .....	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES .....	11
ATTESTATION(S).....	14
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	15

## D\ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

**Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

*(Voir ci-dessous obligations réglementaires)*

*Liste des locaux non visités et justification*

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

*Liste des éléments non inspectés et justification*

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

### Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

### Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

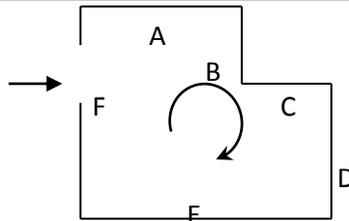
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Placard 2	R+7		OUI
Placard 1	R+7		OUI
Entrée	R+7		OUI
WC	R+7		OUI
Chambre 3	R+7		OUI
Cellier	R+7		OUI
Cuisine	R+7		OUI
Salle de bains	R+7		OUI
Gaine technique	R+7		OUI
Séjour	R+7		OUI
Chambre 2	R+7		OUI
Chambre 1	R+7		OUI

**DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE**

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Placard 2	Mâchefer				Sol souple	Peinture			
Placard 1	Mâchefer				Carrelage	Peinture			
Entrée	Mâchefer	Béton			Carrelage	Peinture			
WC	Béton	Mâchefer			Carrelage	Peinture			
Chambre 3	Mâchefer	Béton			Sol souple	Peinture			
Cellier	Mâchefer	Béton			Carrelage	Peinture			
Cuisine	Mâchefer	Béton			Carrelage	Peinture			
Salle de bains	Mâchefer	Béton			Carrelage	Peinture			
Gaine technique									
Séjour	Béton	Mâchefer			Dalle de sol	Peinture			
Chambre 2	Mâchefer	Béton			Parquet flottant	Peinture			
Chambre 1	Béton	Mâchefer			Parquet flottant	Peinture			

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE		
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	<b>Murs amiantés</b>
	<b>Prélèvements de sol amianté</b>
	<b>Prélèvements de sol non amiantés</b>
	<b>Prélèvements de plafond amiantés</b>
	<b>Prélèvements de plafond non amiantés</b>
	<b>Prélèvements de mur amiantés</b>
	<b>Prélèvements de mur non amiantés</b>
	<b>Autres types de prélèvements amiantés</b>
	<b>Autres types de prélèvements non amiantés</b>
	<b>Sols amiantés</b>
	<b>Plafonds amiantés</b>
	<b>Sols et plafonds amiantés</b>
	<b>Conduits amiantés</b>
	<b>Conduits non amiantés</b>

## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



3 rue Armand Herpin Lacroix  
35000 RENNES  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11583 EN DATE DU 14/02/2019**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-11583 Réf. Commande Client : 31BK0703-01
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 11/02/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP): Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :  
(1)- Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)  
(2)- Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2): Morphologie et critères optiques  
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.  
ou : - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 31BK0703-01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELUN Réf échantillon client : 31BK0703P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Entrée Mur G Béton				Réf échantillon ITGA : IT151902-5857 Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 31BK0703-01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELUN Réf échantillon client : 31BK0703P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Plafond Enduit. Peinture béton				Réf échantillon ITGA : IT151902-5858 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 31BK0703-01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELUN Réf échantillon client : 31BK0703P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Mur D Enduit				Réf échantillon ITGA : IT151902-5859 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/3

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11583 EN DATE DU 14/02/2019**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5860
Réf échantillon client : 3LBK0703P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Mur C Béton				Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau plâtreux blanc en vrac
* Peintures multiples en vrac non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5861
Réf échantillon client : 3LBK0703P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle d'eau Plafond Enduit Peinture béton				Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5862
Réf échantillon client : 3LBK0703P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / WC Mur D Enduit				Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac
* Peinture en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau gris en vrac	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5863
Réf échantillon client : 3LBK0703P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cellier Sol Carrelage				Description ITGA : Carrelage / Colle grise
* Carrelage	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
* Colle grise	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5864
Réf échantillon client : 3LBK0703P008 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle d'eau Sol Carrelage				Description ITGA : Carrelage
* Carrelage	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN				Réf échantillon ITGA : IT151902-5865
Réf échantillon client : 3LBK0703P009 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Dalle de sal				Description ITGA : Dalle dure cassante noire / Colle polymère jaune / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Colle polymère marron avec couche fibreuse / Matériau compact gris hétérogène
* Dalle dure cassante noire	META (2)	1	14/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Colle polymère jaune non séparable + colle bitumineuse noire + ragréage gris non séparable	MOLP	1	13/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère marron avec couche fibreuse	META (2)	2	14/02/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/3

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-11583 EN DATE DU 14/02/2019**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN Réf échantillon client : 3LBK0703P010 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 3 Sol Revêtement souple Réf échantillon ITGA : IT151902-5866 Description ITGA : Revêtement souple orange / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante beige / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Colle polymère marron avec couche fibreuse / Matériau compact gris hétérogène				
Revêtement souple orange	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Colle polymère jaune non séparable + dalle dure cassante beige	META (2)	1	14/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Colle bitumineuse noire	MOLP	1	13/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Ragréage gris	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Colle polymère marron avec couche fibreuse	META (2)	3	14/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 3LBK0703--01 - 13 SQUARE A. RIBOT 77000 MELLUN Réf échantillon client : 3LBK0703P012 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Séjour Sol Dalle de sol Réf échantillon ITGA : IT151902-5867 Description ITGA : Dalle dure cassante beige / Colle polymère jaune / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris / Colle polymère marron avec couche fibreuse / Matériau compact gris hétérogène				
Dalle dure cassante beige	META (2)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Colle polymère jaune non séparable + colle bitumineuse noire	MOLP	1	13/02/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Ragréage gris	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	14/02/2019	Amiante non détecté / -
Colle polymère marron avec couche fibreuse	META (2)	2	14/02/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Erwan BELLEC - Analyste



ATTESTATION(S)



**Votre attestation Responsabilité Civile**

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
**21 ROUTE D ALBERT**  
**62450 AVESNES LES BAPAUME**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE                  DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE                  DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES                  CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )                  CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )                  REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION                  REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES                  DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU                  CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )                  DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )                  RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION                  ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES                  ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )                  INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALLUR )                  MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN                  CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.                  ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ                  ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNM )                  DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</p>	<p>ETAT DES LIEUX LOCATIFS                  DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE                  CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION                  DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO                  INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES                  THERMOGRAPHIE INFRAROUGE                  DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.                  DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE                  DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION                  DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL                  DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.                  DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES                  EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )                  ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION                  CENTRE DE FORMATION                  MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE                  DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR                  VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</p>
--	---

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

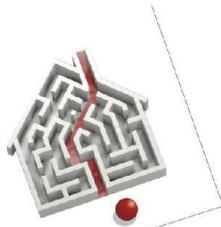
Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
 Pour la compagnie



## CERTIFICAT DE COMPETENCES



### Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4715 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur LEITE LOPES Alain**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Amiante Sans Mention*</b> <b>Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 23/08/2022</b>
<b>Gaz</b>	<b>Etat de l'installation intérieure gaz</b> <b>Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022</b>
<b>Plomb</b>	<b>Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb</b> <b>Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 21/06/2022</b>

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 15/01/2018.

\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.  
\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1, 3, 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Annexé du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annexe du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits contenant du formaldéhyde et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annexe du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de fermes dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annexe du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annexe du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Annexe du 3 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev13